

Dans le cadre du Plan Recherche et Développement Amiante (PRDA), initié par l'Etat, le SYRTA et le SEDDRé ont conçu 14 règles techniques qui ont vocation à devenir les règles de l'art pour les métiers du désamiantage.



RT 01
Informations et conséquences techniques à tirer de l'analyse du Repérage Avant Travaux

RT 02
Contenus techniques indispensables du PRE (Analyse des Risques)



RT 03
Installations et opérations nécessaires à la bonne marche du chantier de retrait



RT 04
Systèmes de confinement évitant la dispersion de fibres d'amiante

RT 05
Aérialique des chantiers sous confinement

RT 10
Entrée-Sortie et décontamination des personnels, des matériels et des déchets



RT 06
Maîtrise des Appareils de Protection Respiratoires (APR)

RT 07
Maîtrise de l'Adduction d'Air Respirable



RT 08
Techniques de diminution des empoussièrtements en zone de travail

RT 09
Retrait de matériaux et/ou techniques de retrait fortement émissifs



RT 11
Métrologie : bonnes pratiques et points de vigilance pour faire des mesures d'air « efficaces » sur les chantiers

RT 13
Dispositions de fin de chantier



RT 00
Introduction aux règles techniques et définitions

RT 12
Conditionnement, évacuation, entreposage temporaire et chargement des déchets de chantiers

RT 14
Règles techniques d'Installations Fixes de traitement de MPCA

En savoir plus

www.reglestechnequesss3-syrta-seddré.net

